

CAP Nationales

DES SMICARS DE LA FONCTION PUBLIC D'ETAT

**Fiasco complet
du dialogue social
avec le ministère**

CAP Nationales

ATE le 8 /12

TE le 9 /12

Présidées par M
SAFFROY

Points à l'ordre du jour :

Les mutations ;

Les promotions au titre de 2009.

Intervention liminaire (jointe)
En début de séance, faite par le
SNE-FSU et qui a été
approuvée par l'ensemble des
représentants des personnels
présents.

disfonctionnement grave

**l'administration est incapable
de fournir les 2 derniers
procès-verbaux des
précédentes CAPN** qui ne sont
toujours pas rédigés par
manque de temps et
personnels !

Cette faute grave de gestion du
ministère d'Etat de monsieur
Borloo aurait pu nous amener à
demander l'annulation de ces
CAPN !

Les excuses présentées par le
président sont : « *le manque
flagrant de moyens humains au
sein des services RH de notre
ministère* ».

LES MUTATIONS

M. SAFFROY nous rappelle la loi sur la mobilité et le trajet professionnel des fonctionnaires abolissant la « règle des 2 ans » mais permet à l'administration d'appliquer celle-ci pour les primo-affectés (1 an de stage et 2 ans de titulaires).

Le SNE-FSU fait une demande insistante afin que des possibilités d'assouplissement soient examinées pour les cas personnels difficiles (RC, RF, maladie...) si le poste n'est pas demandé par un autre candidat. Si cette loi assouplit la règle, elle ouvre aussi en grand la porte aux détachements. Une circulaire d'application de cette loi devrait sortir prochainement pour notre ministère.

Pour les mutations, l'administration propose ses choix, pas toujours en accord avec les CAP préparatoires, et reste insensible à nos arguments lorsque nous les contestons. De plus en plus nous avons l'impression d'être une simple chambre d'enregistrement, et les votes que nous demandons sont forcément à notre désavantage, d'autant que les organisations syndicales ne sont pas toujours unanimes.

Recours sur notation : l'administration nous dit ne pas reçu de dossier concernant des recours, ils seront examinés lors d'une prochaine CAP.

Rappel : les recours doivent arriver au président de la capn et non préparatoire

**Mais comment avoir confiance en une administration
qui ignore nos arguments sur la majorité des points !**

Seul point positif si ce n'est pas du bleuf ! projet d'une CAPN dans le premier trimestre 2010 pour faire les mutations avant l'intégration des stagiaires issus du concours début 2010.

Ce nouveau ministère, qui dénigrait l'ancien pour sa mauvaise gestion des personnels et qui VANTAIT sa supériorité de fonctionnement, montre ici les limites de sa capacité à gérer.

Les résultats des promotions et des mutations seront diffusés par l'administration dans les prochains jours, vous pouvez joindre les élus CAPN pour tous renseignements.

Deux poids deux mesures,

D'un côté un ministère incapable de faire respecter, par les directeurs d'EPA, les circulaires d'application pour la gestion des corps ;

De l'autre, toujours le même ministère obtus à toute écoute pour une meilleure gestion individuelle des agents des corps de l'environnement.

Dans tous les cas, de bons petits commis qui appliquent la gestion Sarkosiste !

QUESTIONS

DIVERSES

Le SNE-FSU,

a demandé à M. SAFFROY de faire un point sur la situation du « **dossier régularisation d'avancement d'échelon** » qui devait être terminé pour le début de l'année 2010.

Il annonce des CAP spéciales en 2010 pour revenir à un fonctionnement prévoyant les promotions de l'année à venir et résorber le retard accumulé dans les arrêtés de promotion ou de changement d'échelon.

Le système adopté pour le choix des promus, l'administration reconnaît que le système est perfectible, mais que c'est le moins mauvais qui existe.

Toutefois, à la lumière de ce que nous avons pu voir sur la méthode de gestion de cette instance, nous ne pouvons que vous conseiller :

De vérifier votre situation administrative, vos échelons et de relever toutes les anomalies que vous pourriez constater, exemple des rappels à 3 ans et plus.

PROMOTIONS = LE MERITE que le MERITE...

Face à nous, une administration inique, sans aucun dialogue constructif, le président se réfugie derrière une application timide de la circulaire de juillet 2009 « *je suis garant du bon respect des règles* » même si celles-ci sont inévitables (voir plus haut le commis de l'état).

Ridiculement bas, le nombre de postes ouverts à la promotion au titre de l'année 2009 - **RAPPEL : les ATPE1 : 60 promo**, 36 à l'ONCFS, 18 à l'ONEMA et 6 aux les parcs nationaux (PN) - **les ATPE2 : 64 promo**, 39 à l'ONCFS, 21 à l'ONEMA et 4 aux PN - **les TE : 7 promo**, 4 à l'ONCFS, 2 à l'ONEMA et 1 aux PN les **TS : 7 promo**, 4 à l'ONCFS, 2 à l'ONEMA et 1 aux PN les **CT : 11 promo**, 6 à l'ONCFS, 3 à l'ONEMA et 2 aux PN.

Faire son travail correctement ne suffit pas, il faut être exceptionnel au bon moment ! Les représentants du personnel ont dénoncé à de multiples reprises « le système au mérite », qui demande de comparer des situations et des métiers trop différents. Les efforts d'évaluation et de concertation par la hiérarchie sont actuellement très insuffisants, sans méthodologie ni cadrage. De plus le système pyramidal (choix dans les régions ou les établissements puis entre les premiers des régions ou des établissements) n'est pas satisfaisant. Nous craignons également un nivellement par le bas entre les 3 spécialités.

A notre demande d'un système plus objectif, plus égalitaire,... L'administration persiste et signe en affirmant que le système va se bonifier et qu'il faut du temps pour digérer la « révolution culturelle » que constitue la promotion au mérite, révolution dont nous nous serions bien passés.

A la lecture des tableaux d'avancement, beaucoup d'agents n'auront jamais atteint le grade avant leur départ à la retraite, avec toutes les conséquences que cela comportera pour leur future pension. Il ne fait pas bon vieillir dans notre métier car si vous voulez être promu il va falloir vous prostituer auprès de vos hiérarchies, sinon peut de chance d'arriver en sommet de grille. Sans compter les primes qui ne seront prises que partiellement en compte dans le calcul de votre pension.

Bilan, application stricte des directives de l'Etat, avec une volonté de faire des économies par tous les moyens sur le dos des fonctionnaires.

Voici comment nous sommes remerciés pour notre investissement dans la gestion de la biodiversité, en fin de carrière vous ne pourrez prétendre partir en sommet de grille de votre corps avec tous vos grades et échelons.

Seule une mobilisation forte de tous, pourra peser dans la balance d'une gestion dénuée de toutes considérations sociales et humaines

sne@oncfs.gouv.fr



Les 8 et 9 décembre 2009

CAP des corps de l'Environnement Intervention liminaire SNE-FSU

Lors de la constitution initiale des corps de l'environnement, l'administration avait pris des engagements afin d'atteindre un pyramidage des 2 corps comparable aux autres corps comparables de la fonction publique.

Le dernier arrêté ministériel fixant le taux pro/pro pour 3 ans ne respecte pas cet engagement, en particulier pour les techniciens de l'environnement.

Le SNE-FSU demande sa révision afin que les engagements ministériels soient tenus.

Lors des discussions entre administration et représentants du personnel en vue de l'élaboration de la circulaire « promotion » du 23 juillet 2009, vous avez imposé la prééminence de critères subjectifs tels la manière de servir ou la valeur professionnelle. Selon le chef de service, les appréciations pour les caractériser peuvent fortement varier soit en apparaissant explicitement sur la fiche d'entretien, soit en étant occultées ou non notées. Un agent peut réaliser son travail correctement et de façon efficace sans pour cela avoir une « reconnaissance de son mérite » écrite.

De plus, les distinctions entre les postes et fonctions occupés, les parcours professionnels sont le plus souvent inopérantes et variables selon les services.

Il en ressort des propositions de promotions très variables d'un service à l'autre, complètement inéquitables et très contestables, avec un classement des établissements qui s'apparente, dans le meilleur des cas, à une loterie.

Pour couronner le tout, lors des CAP de ce mois de décembre 2009, les propositions qui sont présentées comportent plusieurs manquements qui vont entacher la régularité et la cohérence des avis rendus :

- Nos représentants locaux ont constaté une application chaotique de la circulaire du 23 juillet en ce qui concerne la concertation locale informelle définie page 4. En fonction des établissements et/ou leurs délégations régionales, soit rien n'a été fait, soit le « dialogue » a été tronqué et la transparence esquivée. L'ONEMA s'est distingué dans cet exercice.
- Le retard du ministère pour les avancements normaux d'échelons, toujours pas résorbé malgré vos engagements, a conduit les établissements et délégations régionales à comparer des tableaux d'ancienneté totalement erronés !

Le SNE-FSU exige le strict respect de la circulaire ministériel en ce qui concerne le dialogue social et la transparence au niveau local.

Le SNE-FSU exige la résorption du retard de gestion, au plus tard au 1^{er} trimestre 2010, afin que les promotions 2010 soient réalisées sur des bases d'ancienneté exactes.

Le SNE-FSU, au-delà des remarques et avis qui seront donnés en séance par ses représentants, informera l'ensemble des personnels des dysfonctionnements constatés et des possibilités de recours s'ils se considèrent lésés par les décisions de l'administration.

sne@oncfs.gouv.fr